



COMMUNIQUÉ
N° 2026-14/05/CAB/RM

CONSEIL MUNICIPAL
3^{ème} réunion du 2^{ème} trimestre

(Article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Maire de la Commune de Remire-Montjoly Claude PLÉNET, porte à la connaissance des administrés que le conseil municipal de la ville de Rémire-Montjoly se réunira en séance le :

Vendredi 05 juin 2026 à 09 h 00 à l'hôtel de ville
- Salle des délibération « Dr Edmard LAMA »

Le Maire rappelle que conformément à l'article L2121-18 du CGCT, les séances du Conseil Municipal, sont publiques.

Fait à Rémire-Montjoly,

Le 28/05/2026

Le Cabinet du Maire

